

LA SIDRA DE LA SEMAINE

DE LA JEUNESSE LOUBAVITCH DE GRENOBLE

CHABBAT YITRO
26 JANVIER 2019 – 20 CHEVAT 5779

17

LA PARACHA EN BREF

YITRO (EXODE 18,1 - 20,23)

Le beau-père de Moïse, Yitro, a eu connaissance des grands miracles accomplis par D.ieu pour les enfants d'Israël. Il quitte Midiane pour rejoindre le camp des Hébreux, accompagné de l'épouse de Moïse et de ses deux fils. Yitro conseille à son gendre d'établir une hiérarchie de magistrats et de juges qui l'assisteront dans sa tâche d'administrer le peuple et de rendre la justice.

Le peuple campe face au mont Sinaï. Moïse monte vers D.ieu et rapporte Sa parole : " Vous serez pour Moi un royaume de prêtres et une nation sainte ". Et le peuple répond " Tout ce que l'É-ternel a dit nous le ferons ".

Le sixième jour du troisième mois (le mois de Sivan), sept semaines après la Sortie d'Egypte, le peuple d'Israël est tout entier rassemblé au pied du Mont Sinaï sur lequel D.ieu descend au milieu du tonnerre, des éclairs, d'une lourde nuée, au son du chofar, la corne de bélier.

D.ieu appelle Moïse au sommet de la montagne.

Il proclame les Dix Commandements : croire en D.ieu, rejeter l'idolâtrie, ne pas invoquer le nom de l'É-ternel à l'appui du mensonge, sanctifier le jour du Chabbat, honorer son père et sa mère, ne pas commettre d'homicide, ne pas commettre d'adultère, ne pas commettre de vol, ne pas porter un faux témoignage, ne pas convoiter ce qui appartient à son prochain.

Les Israélites s'écrient à Moïse que l'intensité de la révélation est trop intense pour eux et lui demandent de recevoir la Torah de D.ieu et de la leur transmettre.

ALLUMAGE 17h16 SORTIE 18h23

Pose des Téfilines : à partir de 7h06 jusqu'au 25/01
à partir de 7h02 du 26 au 30/01

Heure limite Jusqu'au 26/01 1^{ère} h 9h41 2^{ème} h 10h27
du Chéma Du 27 au 31/01 1^{ère} h 9h39 2^{ème} h 10h25

Jeu 24/01 : Fête des Garçons

Lun. 28/01 : Hiloula de la Rabbanit 'Haya Mouchka

VIVRE AVEC SON TEMPS

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

YITRO

L'identité de Yitro

Seul un petit nombre des lectures de la Torah ont le nom d'un individu particulier. Aussi, quand une telle association se présente, elle appelle à une attention toute particulière. Et si cela est vrai de toutes les autres Parachiot, cela s'applique avec encore plus d'acuité à la Paracha de cette semaine, qui relate le Don de la Torah. Le nom de cette Paracha indique clairement qu'il y a un lien à établir entre l'individu et l'événement en question.

Qui était Yitro ? La Torah le décrit comme le *Cohen* de Midyan. Nos Sages offrent deux définitions du mot *Cohen*.

Il s'agit tout d'abord du "dirigeant". En effet, Yitro dirigeait le pays de Midyan.

Mais par ailleurs, ce terme signifie également "prêtre". Il était le guide des Midianites dans leur culte. Et de fait, nos Sages relatent que "Yitro avait connu toutes les fausses divinités du monde".

Le lien entre la première interprétation et le Don de la Torah est évident, car il reflète la portée de l'engagement de Yitro. Bien qu'il ait vécu dans la richesse et le confort, il était prêt à voyager dans le désert pour entendre les mots de la Torah.

Cependant la seconde interprétation est problématique. Nos Sages nous enseignent qu'il est interdit de dire à un converti : "Rappelle-toi de tes actes antérieurs."

Connaitre les divinités, reconnaître D.ieu

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de comprendre la source de l'idolâtrie. Maïmonide écrit :

"A l'époque d'Énoch, l'humanité commit une grave erreur... Les hommes disaient que D.ieu avait créé les étoiles et les sphères avec lesquelles Il contrôlait le monde. Il les avait placées En Haut et les traitait avec honneur... De la même façon, il convient (pour l'homme) de louer et de glorifier (ces entités) et de les traiter avec honneur.

Ainsi le culte de fausses divinités est-il enraciné dans l'incompréhension du fait que D.ieu influence ce monde par ces intermédiaires."

Nos Sages commentent : "Il n'existe pas un brin d'herbe sur la surface (du monde matériel) qui n'ait une force spirituelle le forçant à grandir." (Suite p.2)

CHABBAT CHALOM

VIVRE AVEC SON TEMPS

Suite de la page 1

Cependant, les idolâtres attachent à ces intermédiaires une autorité indépendante, pensant qu'ils ont le contrôle sur l'influence qu'ils exercent. En réalité, ces "dieux" ne sont qu'"une hache entre les mains du bûcheron", ne possédant aucune importance ou volonté par eux-mêmes et c'est pourquoi il est erroné et interdit de les adorer.

En disant que Yitro avait connu toutes ces fausses divinités du monde, nos Sages impliquent qu'il était conscient de tous les moyens par lesquels D.ieu fait parvenir de l'énergie dans le monde. Et malgré sa connaissance de ces forces spirituelles, il avait rejeté leur culte, déclarant : "Que D.ieu soit béni... Maintenant je sais que D.ieu est plus grand que toutes les divinités."

Le microcosme encourageant le macrocosme

La reconnaissance de D.ieu par Yitro ne le concernait pas simplement lui, en tant que personne. Ses paroles de louange permirent "la révélation de D.ieu dans Sa gloire dans les royaumes supérieurs et inférieurs. Après cela, Il donna la Torah dans une parfaite (confirmation de Sa) domination sur toute existence." La reconnaissance individuelle de Yitro exprima le but du Don de la Torah. Elle prépara le monde entier à une telle révélation. Expliquons-nous : Maïmonide déclare : "*La Torah ne fut donnée que pour créer la paix dans le monde*".

Et pourtant, la paix n'est pas le but de l'existence de la Torah. En effet, la Torah existait avant même la création du monde. Elle est la sagesse de D.ieu et ne forme qu'un avec Lui.

Aussi, tout comme D.ieu transcende le concept de "but", ainsi en va-t-il de la Torah.

Cependant, Maïmonide se concentre, non sur le but de la Torah elle-même, mais sur le **Don de la Torah**, sur la raison pour laquelle elle fut donnée aux mortels. Il explique que ce Don n'avait pas pour simple but de répandre la lumière divine, mais de cultiver la paix.

Quand les extrêmes se rencontrent

La paix signifie l'harmonie entre les contraires. Dans son sens ultime, elle se réfère à une résolution de la dichotomie entre le spirituel et le matériel, le mouvement en avant permettant à un monde, dans lequel la présence de D.ieu n'est pas visiblement présente, de reconnaître la vérité de Son Être et d'en être imprégné.

A propos du verset : "*Les cieus sont les cieus de D.ieu et la terre Il l'a donnée aux enfants de l'homme*", nos Sages expliquent qu'à l'origine régnait un décret divin séparant le monde spirituel du monde matériel. Autrement dit, la nature de l'existence matérielle interdisait la coexistence avec la réalité spirituelle. Au moment du Don de la Torah, D.ieu annula ce décret et permit que s'établisse l'unité entre les deux.

Mais la paix implique davantage que la simple négation de l'opposition. L'intention en est que ce qui était auparavant inconciliable

trouve un terrain d'entente et s'unisse dans une activité productive.

De la même façon, la paix que suscite la Torah n'implique pas seulement une révélation de la Divinité dans le monde matériel si grande qu'on soit obligé de Le reconnaître. Son intention est de révéler une conscience de D.ieu au sein même du monde matériel.

Il y a de la Divinité dans chaque élément de l'existence. A chaque moment, la Création se renouvelle. Si l'activité Divine venait à cesser, le monde retournerait au néant absolu. La Torah nous permet d'apprécier cette Divinité intérieure et de vivre en harmonie avec Elle.

A un niveau personnel, la reconnaissance de Yitro de la suprématie de D.ieu accomplit cet objectif. Il évolua d'une implication avec "toutes les divinités du monde" à une profonde reconnaissance de la souveraineté de D.ieu. Ce cheminement rendit possible le Don de la Torah qui, à son tour, transforma le monde.

Le chemin vers la Délivrance

Le *Tanya* décrit le Don de la Torah comme un avant-goût de l'Ère messianique. Car alors, toute existence se tenait dans un état d'unité absolue avec D.ieu.

Au moment du Don de la Torah cependant, la révélation dépendait de l'initiative divine. Puisque le monde n'avait pas encore été raffiné, sa nature restait en opposition avec la manifestation de la Divinité et c'est pourquoi tous les miracles de la Révélation au Mont Sinaï ne durèrent pas.

Désormais, l'observance de la Torah et des Mitsvot par l'humanité, dans les siècles qui ont suivi, a doucement tressé la Divinité dans le tissu du monde. A l'Ere de Machi'ah, cette dualité sera éternellement abolie et nous constaterons que notre monde est la résidence de D.ieu.

Sefer Hamitsvot du Rambam

Mardi 22 Janvier

Mitsva négative n° 223 : Il nous est interdit de récolter les fruits des arbres, durant la septième année, de la même façon que les autres années.

Mitsva positive n° 134 : Commandement nous enjoignant d'abandonner tout ce que la terre produit pendant l'année d'abandon (Chemitah).

Mitsva positive n° 141 : Il s'agit du commandement nous enjoignant d'annuler toutes les dettes lors de l'année chabbatique.

Mitsva négative n° 230 : Il nous est interdit d'exiger le remboursement d'une dette [à l'expiration] de l'année chabbatique.

Mitsva négative n° 231 : Il nous est interdit de refuser un prêt à cause de la proximité de l'année chabbatique.

Mercredi 23 Janvier

Mitsva positive n° 140 : Commandement nous incombant de compter les années depuis la période où nous avons conquis le pays d'Israël et en avons acquis la maîtrise, sept ans par sept ans jusqu'à l'année jubilaire (50^{ème} année).

Mitsva positive n° 136 : Commandement nous enjoignant de sanctifier la cinquantième année.

Mitsva positive n° 137 : Commandement qui nous incombe de sonner le Choffar le 10 Tichri de l'année jubilaire et de proclamer dans tout le pays la libération des esclaves hébreux. .../...

Mercredi 23 Janvier (Suite)

Mitsva négative n° 224 : C'est l'interdiction qui nous est faite de tout travail au champ pendant l'année jubilaire.

Mitsva négative n° 225 : C'est l'interdiction qui nous est faite de récolter les "produits spontanés", durant l'année jubilaire, de la même manière que les années ordinaires.

Mitsva négative n° 226 : Il nous est également interdit de récolter les fruits des arbres, durant l'année jubilaire, de la même manière que les autres années.

Jeudi 24 Janvier

Mitsva positive n° 138 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de restituer à leurs anciens propriétaires, cette année, toutes les terres vendues.

Mitsva négative n° 227 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de vendre nos terres dans le pays de Canaan à titre irrévocable.

Mitsva positive n° 139 : Il s'agit du commandement selon lequel le rachat de propriétés vendues se trouvant dans une ville murée ne peut se faire que jusqu'à l'expiration d'une année [après sa vente] et que, passé ce délai, elles deviennent propriété permanente de l'acheteur et ne retournent pas au vendeur lors de l'année du Jubilé.

Vendredi 25 Janvier

Mitsva négative n° 169 : C'est l'interdiction faite à toute la tribu de Lévi d'acquérir des terres du pays d'Israël.

Mitsva négative n° 170 : Il est interdit également à toute la tribu de Lévi de recevoir une part du butin lors de la conquête du pays d'Israël.

Mitsva positive n° 183 : Il s'agit du commandement nous incombant de donner aux Lévites des villes afin qu'ils y habitent.

Mitsva négative n° 228 : Il nous est interdit de vendre les terrains des Lévites.

Mitsva positive n° 20 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de construire un temple pour le service sacré.

Chabbat 26 Janvier

Mitsva négative n° 79 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de construire un autel avec des pierres ayant été touchées par du fer.

Mitsva négative n° 80 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de monter sur l'autel à l'aide de degrés.

Dimanche 27 Janvier

Mitsva positive n° 21 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de respecter énormément le Sanctuaire.

Lundi 28 Janvier

Mitsva positive n° 22 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de veiller sur le Sanctuaire et d'y monter la garde.

Mitsva négative n° 67 : C'est l'interdiction de négliger la garde autour du Sanctuaire.

Mitsva positive n° 35 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de faire fabriquer de l'huile selon une certaine composition, en vue de l'onction de chaque Grand-Prêtre qui peut être nommé.

Mitsva négative n° 83 : Il nous est interdit de fabriquer de l'huile semblable à l'huile d'onction.

Mitsva négative n° 84 : C'est l'interdiction d'oindre avec l'huile d'onction fabriquée par Moïse toute autre personne que les Grands Prêtres et les rois.

LE RÉCIT DE LA SEMAINE

ELLE S'APPELAIT 'HAYA MOUCHKA

Mon mari et moi ainsi que nos enfants avons eu la chance à de nombreuses reprises d'être reçus par la Rabbanite 'Haya Mouchka, dans sa maison sur President Street. Ce fut l'oncle de mon mari, Rav Zalman Gourarie qui m'encouragea à téléphoner à la Rabbanite, à me présenter et à demander si nous pouvions lui rendre visite. J'étais très nerveuse la première fois et je pense que mon mari aussi. Nous avons sonné à la porte. C'est la Rabbanite elle-même qui nous ouvrit, et, avec un grand sourire, prit nos manteaux et nous mit à l'aise. Elle nous fit entrer dans la salle à manger où la table avait été préparée de façon royale : de magnifiques assiettes, des verres en cristal, différents gâteaux, des fruits, des chocolats, des glaces pour les enfants et une grande bouilloire de thé. Elle versa du thé pour mon mari et moi en nous gratifiant de trois cuillères de sucre : bien que mon mari ne prenne jamais de thé sucré, il but toute la tasse. Les enfants étaient ravis de tous ces gâteaux, chocolats et glaces - sauf notre fille Estie qui avait décidé qu'elle était au régime. Tout ce que la Rabbanite lui proposait, elle répondait poliment : "Non merci !". Je crus que mon mari allait s'évanouir de honte. Cependant, la Rabbanite comprenait parfaitement la mentalité des jeunes. Elle se tourna vers notre fille et suggéra : "Estie ! Mange une fraise : ce n'est pas calorique !".

La Rabbanite parla à mon mari en yiddish et s'intéressa beaucoup à sa famille, qu'elle avait connue en Europe avant la guerre. A moi, elle parla en anglais et j'eus l'occasion de lui raconter comment mon père, de mémoire bénie, avait eu le privilège d'entrer plusieurs fois en *Ye'hidout* (entrevue privée) chez son père, le précédent Rabbi de Loubavitch, Rabbi Yossef Its'hak Schneersohn. Je fus par ailleurs surprise de constater combien elle était au courant de la situation politique dans notre pays, l'Afrique du sud.

Quand notre fils Yossi se fiança avec 'Hayele Rubashkin, nous les avons emmenés tous les deux rendre visite à la Rabbanite. A cette époque, le père de 'Hayele était associé avec les Liberman : ils produisaient une marque de thon appelée "Liberman and Rubashkin". La Rabbanite félicita 'Hayele car elle avait mangé ce thon qui était "délicieux". Notre future belle-fille était impatiente d'informer son père de ce compliment qui valait son pesant d'or ! De fait, la Rabbanite savait exactement comment s'adresser à chaque convive.

Quand notre plus jeune fille, 'Hanna, était encore petite et que je m'étais rendue avec elle à New York, j'eus l'occasion de rendre visite à la Rabbanite juste à la veille de notre départ de Brooklyn. Elle me demanda si

j'avais encore beaucoup à faire avant de partir. Non, tout était presque prêt mais je devais encore acheter des chocolats pour 'Hanna car, à cette époque, il n'existait pas encore de bons chocolats cachères à Johannesburg. La Rabbanite se leva et m'offrit une belle boîte de chocolats spécialement pour 'Hanna et lui montra comment on enveloppe une boîte de chocolats aux États-Unis. J'ai gardé précieusement cette boîte jusqu'à maintenant.

J'ai appris quelques usages russes chez la Rabbanite. En Afrique du sud, quand on vous sert du thé, vous attendez que la maîtresse de maison boive avant de boire vous-même. Apparemment en Russie, l'hôte attend que l'invité commence. Jusqu'à ce que je comprenne cette différence, nous avons tous dû boire du thé froid...

En Afrique du sud, quand on reçoit un cadeau, on l'ouvre immédiatement mais telle n'est pas la coutume en Russie. J'avais un jour acheté un cadeau pour la Rabbanite - une boîte brodée pour garder des petits pains - et j'aurais voulu lui montrer comment s'en servir : je lui demandai donc la permission de l'ouvrir pour lui faire la démonstration. Quand j'eus terminé elle s'exclama : "Comme c'est français... !"

En 1987, un groupe de jeunes Chlou'him se rendit de Brooklyn en Afrique du sud. La Rabbanite leur confia quatre boîtes de chocolats pour moi : deux au lait et deux *Parvé*. Sans doute intimidés par cette mission, les jeunes gens gardèrent ces boîtes dans leurs bagages à main et, dès qu'ils atterrirent, ils me les apportèrent directement de l'aéroport, avant même de rentrer chez eux après ce voyage fatigant. Cette nuit-là, je téléphonai à la Rabbanite pour la remercier et elle n'en revenait pas que je les aie déjà reçus ! Nous avons parlé, et elle tint à préciser que les chocolats étaient à base de lait surveillé ("*Halav Israël*"), comme si j'avais pu imaginer que ce n'était pas le cas ! Puis elle me demanda pourquoi je n'étais pas venue à New York ce Tichri, alors que l'ambiance avait été si joyeuse ! Je m'excusai en expliquant que cela n'avait pas été possible cette année mais que l'année prochaine, avec l'aide de D.ieu, ce serait sûrement encore plus joyeux. Elle se contenta de rire. Elle devait savoir que l'année suivante, elle ne serait plus là...

Le 22 Chevat 5748 (1988), je reçus un coup de téléphone du secrétaire de mon mari : "Madame Gourarie, que se passe-t-il ? M. Gourarie a reçu ce matin un coup de téléphone de l'étranger et il est devenu tout pâle, tout triste. Deux heures plus tard, il a reçu un nouveau coup de téléphone de l'étranger et il était très joyeux. Que se passe-t-il ?".

Le fait est que le premier coup de téléphone annonçait la nouvelle qui attrista tout le monde juif : le décès de la Rabbanite, à l'âge de 87 ans. Le second coup de téléphone annonçait la naissance de la toute première 'Haya Mouchka née après le décès de la Rabbanite - au foyer de notre fils Mi'haël et son épouse Dina. Elle fut nommée devant le Séfer Torah dans la demeure du Rabbi le lendemain matin.

Mme Winnie Gourarie - Johannesburg, N'shei Chabad Newsletter n° 7805, trad. F. L.

Le Beth 'Habad de Grenoble présente ses sincères condoléances à son épouse, à ses enfants ainsi qu'à la famille, suite au décès de

M. Pier Israël Fazio

ה.ב.ז.נ.ח

Monsieur Fazio était un homme droit, bon et serviable. Toujours actif dans la communauté, il avait à cœur d'aider en donnant de sa personne. Sa gentillesse, sa générosité, sa jovialité et son sourire ne seront pas oubliés

Que D.ieu apporte la consolation à la famille et que très bientôt, il n'y ait plus que des larmes de joie

- EDITORIAL - TOUS DES ARBRES ?

Nous venons à peine, la semaine dernière, de commémorer, pour la 69^{ème} fois, le 10 Chevat, le jour où le Rabbi succéda à son beau-père, devenant le Rabbi de Loubavitch. Voici que survient alors, par définition moins d'une semaine plus tard, le 15 Chevat, le "nouvel an des arbres", ce jour où, selon l'enseignement du Talmud, D.ieu juge les arbres et qui, même s'il n'est pas associé à un jour de fête au sens strict, ressort comme un point de joie sur le tissu des jours. Faut-il n'y voir qu'un hasard de calendrier ? C'est qu'il y a comme un lien profond entre ces dates successives. Il a été abondamment dit que le 10 Chevat n'est pas un simple anniversaire mais bien le début d'un nouveau temps qui a vu les retrouvailles entre le judaïsme, la pratique de ses commandements et de larges segments du peuple juif, comme une sorte de révolution. Quels sont donc la place et le sens du 15 Chevat ?

Ce "nouvel an" est aussi la marque d'une renaissance. Certes, les commentateurs relèvent qu'à ce moment, avant le début du printemps, c'est le tout premier frémissement qui monte au cœur des arbres. Après la période où le froid a endormi la nature, c'est d'un retour de la vie qu'il s'agit. Et cela nous concerne au premier chef, d'abord au titre d'utilisateurs des arbres et des fruits qu'ils nous prodiguent, mais aussi en tant qu'arbres métaphoriques nous-mêmes. "L'homme est un arbre des champs" dit le texte. Affirmation surprenante mais ô combien légitime. Le parallèle s'impose de lui-même : parler de "racines", de "branches" et de "fruits" ne peut être que puissamment évocateur du destin des hommes. Gardons-nous cependant de ne voir le propos que comme une image facile. Il décrit profondément la réalité des choses : sans racines - dans tous les sens du terme - quel espoir de fruits pourrions-nous avoir ?

Et finalement le 10 Chevat ne nous a-t-il pas donné le même message ? Vitaliser ou retrouver des racines, faire grandir ce que nous sommes, faire que toute notre vie ait un sens parce que nous portons les "fruits" qui donneront un lendemain à toutes les générations à venir : l'œuvre du Rabbi continue de montrer sa puissance. Le 15 Chevat exprime aussi tout cela. De date en date, nous voici au cœur des choses - à prendre à cœur.

LE COIN DE LA HALAKHA

QUELLES SONT LES TROIS MITSVOT DE LA FEMME ?

Les femmes juives sont tenues de respecter toutes les Mitsvot sauf les Mitsvot positives limitées par le temps (comme les Téfiline, qui ne peuvent être mis que le jour et non la nuit).

Certaines Mitsvot sont effectuées plus souvent par les femmes que par les hommes et ce sont :

1) **'Halla** : le prélèvement de la pâte. Quand on pétrit une pâte épaisse (à pain ou à gâteaux) qui contient plus de 1,200 kg de farine, on en prélève un petit morceau. Si la pâte contient plus de 1,700 kg de farine, on récite la bénédiction ("*Barou'h Ata Ado-naï Élo-hénou Mèlè'h Haolam Achèr Kidechanou Bemitsvotav Vetsivanou Lehafrich 'Hala*") avant d'effectuer le prélèvement. Ce petit morceau de pâte (qui était destiné au Cohen quand le Temple se dressait à Jérusalem) est, de nos jours, brûlé. La Mitsva de la *'Hala* symbolise toutes les Mitsvot liées à la cacherout de la nourriture, domaine féminin par excellence.

2) **L'allumage des bougies de Chabbat et des fêtes** : les femmes se trouvant plus souvent que les hommes à la maison accueillent le Chabbat en allumant vendredi après-midi au moins deux bougies. Les jeunes filles, et petites filles qui sont en mesure de reciter la bénédiction, allument une bougie. Voici la bénédiction de la veille de Chabbat: "*Barou'h Ata Ado-naï Élo-hénou Mèlè'h Haolam Achèr Kidechanou Bemitsvotav Vetsivanou Lehadlik Nèr Chel Chabbat Kodèch*". (S'il ne se trouve pas de femme ou de fille dans la maison, ce sera au maître de maison qu'incombera la Mitsva d'allumer les bougies).

3) **La pureté familiale** dépend essentiellement de la conduite scrupuleuse de la femme juive. Seule la femme prononce une bénédiction en se trempant au Mikvé (bain rituel). Du respect de ces lois, dépendent la stabilité du couple, l'harmonie de la famille et le développement satisfaisant des enfants. *F.L.*

COURS AU BETH 'HABAD

Dimanche : Guemara 9h30-10h30 - Michna Junior 9h30-10h30
Guemara Junior 10h30-11h30

Lundi : 'Hassidout 18h30-19h30 - Paracha 19h30 après Arvit

Mardi : 18h30 Cours d'hébreu moderne pour les dames, 2 niveaux, puis 19h00 Cours des dames : pensée juive, lois, 'Hassidout (*Mesdames, veuillez nous appeler si vous n'êtes pas déjà sur notre liste d'appel*)

Guemara Débutants hommes 19h30 après Arvit

Mercredi : 'Hassidout 18h30-19h30

Jeudi : 'Houmach - Si'hot 19h30 après Arvit

Guemara débutants 19h30 après Arvit

PRIÈRES AU BETH 'HABAD

Cha'harit : Lundi et Jeudi : 7h00 Mercredi et Vendredi : 8h30

Chabbat : 10h00 Dimanche : 10h30

Min'ha : 13h15. Le Vendredi, à l'heure d'allumage des bougies, et le Dimanche à 13h30 **Arvit** : 19h30

MAZAL TOV !!! MAZAL TOV !!!

Les Familles **Guetta et Gozlan** sont heureuses de vous faire part de la naissance de la petite

Léonie Deborah 'Haya שרת

Un grand Mazal Tov à Benjamin et Sarah,
ainsi qu'aux grands-parents.

Qu'ils l'élèvent dans le bonheur, la santé et l'amour de la Torah

MAZAL TOV !!! MAZAL TOV !!!

Les Familles **Lahiany et Aboucaya** sont heureuses de vous faire part de la naissance du petit

Hillel Noa'h 'Hanania שׁי

Un grand Mazal Tov à **Mendy et Julia**,
ainsi qu'aux grands-parents.

*Puissent-ils l'élever dans le chemin de la Torah
et de la 'Hassidout, avec la venue immédiate de Machia'h*

ETINCELLES DE MACHIA'H

TOUT A COUP !

Un jour, le Rabbi Précédent entendit un des 'hassidim citer à un de ses amis le mot connu : "Au moment de la venue de Machia'h, le tailleur et le cordonnier seront occupés à leur travail et Machia'h arrivera tout à coup !" Le Rabbi intervint alors et dit : "Oui, ce sera exactement comme cela !"

Une autre fois, des 'hassidim se tenaient près du bureau du Rabbi et parlaient de la venue de Machia'h, comment se produirait la Délivrance. Le Rabbi sortit brusquement de la pièce où il se trouvait et déclara : "C'est ainsi qu'il arrivera !" (*D'après Kfar 'Habad n° 626*)

La célébration de Tou Bichvat au Beth 'Habad de Grenoble a connu un grand succès, au-delà de toutes nos attentes !

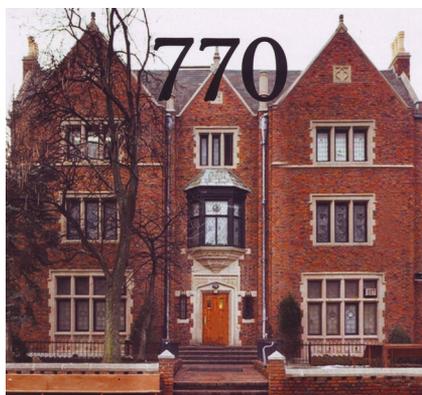


En plus du large repas et des desserts fruités, notre animation "connectée" pour les grands a eu beaucoup de succès, avec un Quizz Spécial Tou Bichvat, remporté par l'équipe Orge.

Quant aux plus jeunes, des animatrices venues tout spécialement de Paris les ont fait participer à des activités manuelles de toutes sortes (fabrication d'un panier de fruits, ainsi que d'un grand tableau, etc) qui les ont absolument ravis.

Bravo à tous les participants pour votre présence nombreuse !

Libre d'impression - Veuillez ne pas transporter pendant le Chabbat dans le domaine public



LA SIDRA DE LA SEMAINE
Directeur Rav Lahiany
Diffusion Alter Goldstein - Arié Rosenfeld
Beth 'Habad / Ecole Juive de Grenoble
10, rue Lazare Carnot 38000 Grenoble
Tel 04 85 02 84 47
grenoblehabad@gmail.com
ecolejg38@gmail.com
www.habadgrenoblealpes.com

